

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 28 mai 2010 portant nomination au Conseil national des parcs et jardins

NOR : MCCC1013455A

Le ministre de la culture et de la communication,
Vu le décret n° 2003-447 du 19 mai 2003 portant création du Conseil national des parcs et jardins ;
Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Pierre Bady, conseiller-maître honoraire à la Cour des comptes, est renouvelé dans ses fonctions de président du Conseil national des parcs et jardins.

Art. 2. – Sont nommés membres du Conseil national des parcs et jardins :

*1. En qualité de représentants du ministre de la culture
et de la communication*

M. Dominique Paillarse, directeur régional des affaires culturelles ;
M. Jacques Philippon, conservateur régional des monuments historiques ;
M. Gilles Becquer, jardinier en chef du domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
M. Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques ;
Mme Marianne Sauvage, architecte des Bâtiments de France.

2. En qualité de membres désignés

Par le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche : Mme Marie-Laurence Madignier, sous-directrice de la biomasse et de l'environnement.

Par le ministre chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : Mme Catherine Bergeal, sous-directrice de la qualité du cadre de vie.

Par le ministre chargé du tourisme : M. Paul Roncière, président du Conseil national des villes et villages fleuris.

3. En qualité de représentants des collectivités territoriales

M. Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers-sur-Oise, titulaire, et M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux, suppléant ;

Mme Claude Roiron, présidente du conseil général d'Indre-et-Loire, titulaire ;

M. Christian Franqueville, conseiller régional de Lorraine, titulaire, et Mme Françoise Van Hecke, conseillère régionale de Picardie, suppléante.

*4. En qualité de représentants d'associations, choisis en raison
de leurs compétences dans le domaine des parcs et jardins*

Mme Christine Sebert-Badois, représentante de la Demeure historique ;

Mme Alix de Saint-Venant, représentante des Parcs botaniques de France ;

M. Christian Gaudin, représentant de la Fédération nationale des CAUE ;

M. Jean-Louis de la Celle, représentant de la Société nationale d'horticulture de France ;

Mme Vera de Commarque, représentant de Vieilles Maisons françaises ;
M. Didier Wirth, président du Comité des parcs et jardins de France.

*5. En qualité de personnalités qualifiées choisies en raison
de leurs compétences dans le domaine des parcs et jardins*

M. Louis Benech, paysagiste ;
M. Daniel Boulens, ingénieur en chef du service des espaces verts de la ville de Lyon ;
Mme Stéphanie de Courtois, historienne des jardins à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles ;
Mme Maïté Delmas, présidente de l'association Jardins botaniques de France et des pays francophones ;
M. Patrice Fustier, propriétaire, créateur des Journées de plantes de Courson ;
M. Emmanuel Mony, président de l'Union nationale des entreprises du paysage ;
Mme Nelly Tardivier, chargée de mission pour les Tuileries au musée du Louvre ;
M. Bernard Welcomme, directeur de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Art. 3. – Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 2010.

FREDERIC MITTERRAND